

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 026-212600431-20250612-DELIB17_2025-DE



Commune de **BEAUVOISIN**

RFD : RLTEL-260430017ART

Objet : Territoire d'Energie Drôme
Dissimulation des réseaux téléphoniques
Estimatif travaux - Approbation du projet
Participation communale

Délibération 17.2025

Le 12.06.2025 à 19h heures 00, le conseil municipal de la commune de **BEAUVOISIN** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Christian THIRIOT, Maire

Etaient présents : Bruno BLAIN, Jérôme MILLET, Charval DUTAS, Jean-Jacques COGNAND, Christian THIRIOT, Jean-Claude ANDISSON, Catherine MORIN, Alain NOUVEL, Laurence MARCHAL, Jean-Guy DRAFFAK, Luc LUCIANO

Etaient absents : _____

Charval DUTAS a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au hameau "Bastie-Retrache" à partir du poste LA BATIE Dissimulation des réseaux téléphoniques	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	44 659.67 €
<i>dont frais de gestion : 2 126.65 € HT</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	22 329.84 €
Participation communale basée sur le HT	22 329.83 €
Total hors taxe des travaux de câblage : 2 905.60 €	
Plan de financement prévisionnel :	1 423.74 €
<i>Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 2 905.60 = 1 423.74 €)</i>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	711.87 €
Participation communale	711.87 €
Montant total de la participation communale :	23 041.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) Approuve le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et Enedis.
- 2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.
- 3°) Décide de financer comme suit la part communale (*à compléter suivant la décision du Conseil Municipal*) : *sur fonds propre de la commune - Exercice 2026*
- 4°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme.
- 5°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.
- 6°) Délibération affichée en Mairie le :

Résultat du vote	
Pour	10
Contre	1
Abstention	/

Pour extrait certifié conforme,

A BEAUVOISIN

Le 12.06.2025

Le Maire,
(Cachet de la Mairie)

